

COPIE

Conseil Général de la Loire
Rue Charles de Gaulle
42 000 SAINT-ETIENNE

A l'attention de M. Bernard BONNE,
Président.

Cabinet du Maire et des Elus
ep/Dos.secrétaire/service/courrier maire/C

Firminy, le 23 Février 2012

Affaire suivie par :
Secr. Maire ☎ 04 77 40 50 54
Fax 04 77 40 50 61

Monsieur le Président,

Suite à la question orale que j'ai déposée en tant que conseiller général lors de la séance publique de décembre 2011, vous m'avez répondu : « Il est aujourd'hui plus que nécessaire que le Maire de Firminy affirme la vocation urbaine du boulevard Fayol et la traduise dans ses opérations d'urbanisme. Il semble pertinent qu'il s'engage dans des travaux améliorant la sécurité du boulevard, permettant de requalifier les espaces publics tout en assurant la circulation de tous les types d'usagers de cette route départementale située en agglomération. D'ailleurs, le Conseil Général est prêt à y travailler depuis longtemps avec la Municipalité, dans les limites du pouvoir de police que le Maire doit pleinement exercer ».

Vous avez adressé à la présidente de l'association de défense des riverains du boulevard Fayol une réponse similaire.

Nous avons pris en compte votre suggestion : j'ai rencontré le 25 janvier dernier les représentants de l'association avec des techniciens de la ville.

Nous vous proposons « des travaux améliorant la sécurité du boulevard » avec la création d'un premier plateau traversant à proximité du stade du Soleil qui accueille chaque semaine des centaines de footballeurs et d'un second plateau traversant vers l'entrée de l'amicale laïque de Fayol Gaffard qui compte plus de 500 adhérents, du petit gymnase de Fayol et du boudrome de Fayol Gaffard.

Compte tenu du grand danger pour les piétons qui sont obligés de marcher sur la RD500 juste avant l'intersection avec la rue des Aubépines, il nous paraît indispensable d'élargir les trottoirs de chaque côté pour permettre aux PMR ou parents avec poussette de marcher sur le trottoir. Pour y parvenir, nous sommes contraints de mettre en place une circulation alternée.

Le plateau traversant devant l'école maternelle et élémentaire de Fayol devra être rehaussé afin d'inciter les automobilistes à respecter la limitation de vitesse.

Je vous transmets les plans proposés par les techniciens de la ville.